

ANNEXE

FICHE DE POSTE CHARGÉ DE MISSION ACADEMIQUE MÉMOIRE PATRIMOINE ARCHITECTURE

Le chargé de mission académique mémoire, patrimoine, architecture est chargé, sous l'autorité et la responsabilité de la déléguée académique aux arts et à la culture, de :

METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE NATIONALE EN EAC

- Le chargé de mission travaille à l'impulsion, la mise en œuvre et l'accompagnement de la politique nationale en matière d'EAC, il accompagne ses déclinaisons académiques et départementales dans les domaines précités
- Il est en interaction avec les conseillers de la MEAC
- Il s'implique dans la mise en place de la part collective et individuelle du Pass'Culture (expertise des dossiers, demande de référencement, formation à Adage et Pass'Culture de la communauté éducative)

DYNAMISER L'EAC SUR LE TERRITOIRE ACADEMIQUE

- Il s'emploie à mettre en œuvre des actions en concordance avec les politiques territoriales conduites par les DSDEN de l'Ain, de la Loire et du Rhône
- Il promeut et accompagne les dispositifs spécifiques de l'éducation artistique et culturelle
- Il contribue à la mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle dans le cadre de partenariats favorisant le rapprochement des écoles et des établissements avec les ressources culturelles de proximité
- Il participe aux commissions d'expertise et au suivi des projets d'éducation artistique et culturelle au niveau départemental et académique

FORMER LES ACTEURS DE L'EAC

- Il impulse, coordonne et organise des parcours de formation avec l'appui de l'EAFC (Ecole académique de la formation continue)
- Il pilote l'organisation et la mise en œuvre du PREAC Architecture en lien notamment avec le CAUE Rhône Métropole (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)

TRAVAILLER EN EQUIPE

- Le chargé de mission travaille en étroite collaboration avec la chargée de mission mémoire, citoyenneté et commémorations, ainsi que le référent académique mémoire et citoyenneté
 - Il échange et collabore avec l'ensemble des chargés de mission et les trois coordinatrices départementales EAC de la DAAC et les CODAAC
- Il travaille en réseau de manière transversale et transdisciplinaire avec les professeurs relais mémoire, patrimoine, architecture. Il anime et coordonne ce réseau

AVOIR UNE VISION TRANSVERSALE

- Le chargé de mission devra faire preuve de bonnes capacités rédactionnelles
- Il possède des connaissances solides dans les domaines de la mémoire, du patrimoine et de l'architecture
- Il dispose également d'une appétence pour l'éducation artistique et culturelle dans sa globalité.
- Il est réactif et dynamique

Le chargé de mission rédige chaque année un bilan d'action détaillé, adressé à la déléguée académique aux arts et à la culture.

Cette mission donne lieu à un allègement de service de 6 heures.

Seuls les enseignants titulaires dans le 2nd degré, en poste dans l'académie de Lyon peuvent postuler à cette mission, renouvelable tous les ans, après un entretien avec la déléguée académique aux arts et à la culture.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) doivent être envoyées exclusivement par mail à l'attention de Madame Valérie Perrin, déléguée académique aux arts et à la culture, à daac@ac-lyon.fr, avant le **20 octobre 2023** délai de rigueur.